



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFA

Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und
Veterinärwesen
Tiergesundheit und Tierschutz



Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses
Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri



État au 14.04.2025

Argumentaire et FAQ au sujet de la vaccination contre les épizooties à transmission vectorielle (maladie de la langue bleue et maladie hémorragique épizootique) à l'intention des vétérinaires et des détenteurs d'animaux

Le présent document contient un argumentaire et des recommandations générales de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC), de la Société des vétérinaires suisses (SVS), des services de santé animale (Santé Bovins Suisse SBS, Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants SSPR) pour la vaccination contre la maladie de la langue bleue et la maladie hémorragique épizootique.

Introduction

Les épizooties transmises par des insectes hématophages (« épizooties à transmission vectorielle ») apparaissent de plus en plus fréquemment en Europe et en Suisse. La maladie de la langue bleue (ou bluetongue, BT) et la maladie hémorragique épizootique (EHD) en sont des exemples parmi d'autres. Il s'agit de deux maladies virales impossibles à distinguer cliniquement transmises par des cératopogonidés, à savoir des moucherons du genre *Culicoides*.

La BT a été découverte au début du 20^e siècle en Afrique australe, d'où elle s'est propagée, au cours des décennies suivantes, à l'ensemble du continent africain. Elle est présente aujourd'hui dans le monde entier. En 2008, elle touche la Suisse pour la première fois ; il s'agissait alors d'un foyer de sérotype 8 (BTV-8). Après plus de quatre ans d'absence, le BTV-8 fait sa réapparition en Suisse en août 2024 en même temps que le BTV-3, qui est mis en évidence pour la première fois. Si le BTV-3 est signalé surtout dans la moitié nord de notre pays, le BTV-8 sévit principalement en Suisse romande et au Tessin. Présent en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Grande-Bretagne déjà en 2023, le BTV-3 est détecté en 2024 dans 17 pays européens. Le BTV-8 sévit non seulement en Suisse, mais aussi en Italie et en France. Le sérotype 4 (BTV-4) circule actuellement aussi chez nos voisins autrichiens, italiens et français.

L'EHD est présente aux États-Unis et dans l'ouest du Canada, ainsi qu'en Turquie, en Afrique du Nord et en Israël. Elle se propage en Europe depuis 2022. Des foyers ont été notifiés en Espagne, au Portugal, en Italie et en France. Au cours de l'hiver 2024/2025, l'EHD (sérotype 8) a sévi dans le sud-ouest de la France et en Espagne. Ayant recensé plus de 3800 foyers, la France a ordonné la mise en place d'une ceinture de vaccination traversant le pays (du nord au sud) espérant ainsi que l'épidémie ne se propage pas davantage à l'est. L'EHD n'est encore jamais apparue en Suisse.



Vous trouverez des informations sur la situation épizootique actuelle concernant la BT et l'EHD dans le bulletin Radar de l'OSAV : www.osav.admin.ch > Animaux > Santé animale > Détection précoce > Radar

Argumentaire pour les vaccinations contre la BT et l'EHD

Avec l'arrivée de températures plus élevées et la recrudescence de l'activité des moucherons, de nouveaux foyers de BTV-3 et BTV-8 seront probablement mis en évidence en Suisse. Selon les expériences faites à l'étranger, il faut s'attendre, la deuxième année, à des symptômes cliniques de BT encore plus graves que l'année précédente, notamment pour le BTV-3, qui connaît actuellement une forte propagation en Europe. La vaccination est la seule mesure susceptible de protéger les animaux contre les symptômes graves de la maladie et d'éviter des pertes économiques très importantes à long terme. **Les branches ovine et bovine, la SVS, les services de santé animale (SBS / SSPR), l'OSAV et les vétérinaires cantonaux recommandent vivement la vaccination des animaux réceptifs à la BT contre le BTV-3 et le BTV-8.** Comme la situation épidémiologique est menaçante à l'échelle internationale, il faut s'attendre à une introduction du BTV-4 et de l'EHD en Suisse à tout moment, d'où l'intérêt des vaccinations préventives contre le BTV-4 chez les ovins et les bovins et contre l'EHD chez les bovins.

Avantages de la vaccination	Inconvénients de la vaccination
<p>Bien-être animal : protection contre les évolutions graves de la maladie (détresse respiratoire, décollement de la corne des onglands, mort de l'animal)</p> <p>Diminution du stress : la vaccination peut être planifiée et réduit le risque de stress lié aux animaux gravement malades</p> <p>Bénéfices : la performance laitière peut être maintenue, de meilleurs intervalles entre les vêlages (en évitant les avortements / les retours en chaleur), un meilleur taux de remonte, plus de veaux.</p> <p>En cas d'épidootie, des frais vétérinaires plus faibles</p> <p>Stabilité économique : réduction des pertes dues aux maladies (baisse de production, problèmes de fertilité, morts d'animaux).</p>	<p>Coûts de la vaccination</p> <p>Temps nécessaire pour la vaccination, la planification, la manipulation des animaux, l'enregistrement dans le journal des traitements</p> <p>Légers effets secondaires chez certains animaux (enflure au niveau du site d'injection)</p> <p>Des animaux malades sont possibles malgré tout</p> <p><i>Remarque importante : de très nombreux animaux ont été vaccinés contre la BT en 2024 aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne, et aucun lien n'a pu être établi entre la vaccination et les avortements.</i></p>
Inconvénients si on ne vaccine pas	Avantages si on ne vaccine pas
<p>Pertes économiques : diminution de la production laitière, boiteries, avortements et retours en chaleur, longs intervalles entre les vêlages, pertes d'animaux</p> <p>Incertitude : les cas de maladie chez les animaux ne sont pas planifiables</p> <p>Cas stressants : nombre accru d'animaux présentant une évolution grave de la maladie,</p>	<p>Pas de frais de vaccin</p> <p>Pas de temps consacré à la vaccination</p>

des difficultés respiratoires, un décollement de la corne des onglons, etc.

Frais vétérinaires plus élevés : taxes d'urgence, examen, perfusions/médicaments, traitement de suivi, euthanasie, prise de sang

FAQ

1. Définitions, virus, espèces touchées

1.1 Que sont les vecteurs ?

Par vecteur, on entend en médecine et en biologie des agents qui transmettent une maladie. Dans le cas de la BT et de l'EHD, ces agents sont des moucherons (cératopogonidés).

1.2 Comment la BT et l'EHD se transmettent-elles ?

Les virus responsables de ces maladies sont transmis par la piqûre d'insectes vecteurs du genre *Culicoides*, appelés cératopogonidés. Ce sont des moucherons mesurant de 1 à 3 mm. Les cératopogonidés sont actifs de juin à fin novembre. Ils volent surtout au crépuscule et la nuit. La BT et l'EHD ne se transmettent pas directement d'un animal à l'autre. Une transmission du virus d'une mère infectée à son animal à naître est cependant possible. La BT et l'EHD peuvent aussi se transmettre par la semence. Les virus peuvent aussi passer d'un animal à l'autre via des aiguilles. C'est pourquoi il faudrait toujours changer d'aiguille lors de la vaccination ou du traitement des animaux.

1.3 Quand la BT et l'EHD apparaissent-elles ?

La BT et l'EHD sévissent davantage durant la saison estivale, par temps chaud et humide. Le virus doit se multiplier dans le moucheron avant que ce dernier puisse le transmettre à un animal en bonne santé lors d'un nouveau repas de sang. Pour cela, il faut des températures minimales de 10 à 12 °C pendant plusieurs jours. Les moucherons qui transmettent les virus attaquent les animaux en terrain ouvert, à proximité des lisières de forêt ou de haies, surtout au crépuscule et à l'aube.

1.4 Quels animaux tombent malades ?

Tous les ruminants et les camélidés sont réceptifs à la BT. Les symptômes cliniques ne se manifestent généralement que chez les ovins et les bovins. Les chèvres et les camélidés du Nouveau Monde présentent des signes cliniques moins marqués.

L'EHD est une maladie des ruminants qui touche particulièrement les cerfs de Virginie en Amérique du Nord. Les bovins peuvent également présenter des signes cliniques de la maladie. Les chèvres et les moutons ne sont que rarement infectés.

1.5 Quelle est la différence entre les chiffres (BT-3, -4, -8) ?

Les chiffres correspondent aux différents sérotypes du virus, lesquels se distinguent par la structure de leur surface. Pour cette raison, le système immunitaire produit des anticorps différents contre chaque sérototype. C'est pourquoi les vaccins ne sont généralement efficaces que contre un seul de ces sérotypes.

1.6 Les êtres humains sont-ils également menacés ?

La BT et l'EHD ne sont pas dangereuses pour l'être humain. La viande et les produits laitiers peuvent être consommés sans crainte.

2. Maladie

2.1 Quelle est la période d'incubation (de la piqûre du moucheron à l'apparition des signes de la maladie) ?

La période d'incubation est de 5 à 12 jours pour la BT et de 2 à 10 jours pour l'EHD.

2.2 Quels sont les symptômes possibles ?

Les symptômes de la BT sont :

- une baisse de la production laitière ;

- une fièvre élevée ;
- des œdèmes pulmonaires, une détresse respiratoire, une salive mousseuse ;
- une enflure des lèvres ;
- une enflure et une coloration bleue de la langue (= blue tongue) ;
- des lésions dans la cavité buccale et sur la langue ;
- des œdèmes de la tête et des membres ;
- un écoulement nasal et des symptômes de maladies respiratoires ;
- des boiteries ;
- des altérations au niveau des trayons ;
- des retours en chaleur, des avortements ;
- des morts d'animaux.

À ces symptômes s'ajoutent des maladies secondaires (dues à des agents infectieux qui peuvent rendre malade l'animal affaibli), comme des pneumonies bactériennes et parfois une diminution permanente des performances.

Les bovins atteints d'EHD présentent un tableau clinique très similaire à celui de la BT.

2.3 Quelles sont les pertes économiques les plus fréquentes pour les détenteurs d'animaux ?

Chez les bovins, les pertes économiques les plus importantes sont dues à la baisse de la production laitière, aux boiteries et à la réduction de la fertilité. L'allongement de l'intervalle entre les vêlages a des conséquences sur les 2 à 3 années suivantes (pas de sélection lors de la remonte). Chez les ovins, les pertes d'animaux et les frais de traitement prédominent. Les avortements fréquents ont également une incidence économique. À cela s'ajoutent le stress des détenteurs dû aux animaux malades, au travail consacré aux soins, aux frais vétérinaires et aux pertes d'animaux.

2.4 Le BTV-3 est-il mortel ?

Oui, le BTV-3 peut être mortel chez les ovins en particulier, plus rarement chez les bovins et les autres espèces réceptives. Chez les moutons, le taux de mortalité est de 20 à 25 %, alors qu'il est nettement plus faible chez les bovins (1 à 5 %).

2.5 Les animaux atteints du BTV-3 peuvent-ils se rétablir ?

Oui, les animaux peuvent se remettre de la maladie. Toutefois, il faut plusieurs mois aux ovins et plusieurs semaines aux bovins pour se rétablir complètement. Des détenteurs d'animaux rapportent une baisse de la production laitière chez les vaches guéries après avoir été gravement malades.

3. Traitement

3.1 Existe-t-il un médicament contre le virus de la langue bleue ?

Non, il n'existe pas de médicament qui tue les virus. Nous disposons uniquement de mesures préventives comme la vaccination, qui est la seule mesure efficace contre les virus. Des animaux vaccinés peuvent aussi tomber malades mais ils présentent des symptômes plus légers. Les vétérinaires peuvent atténuer les signes de la maladie à l'aide de médicaments et de mesures.

3.2 Médecine complémentaire

Si un animal ne présente pas une forme particulièrement grave ou marquée de la maladie, il n'a pas forcément besoin d'un traitement médical conventionnel. Dans ces cas, un traitement alternatif pourrait être bénéfique. Pour ces maladies en particulier, la médecine complémentaire offre de nombreuses options thérapeutiques. Les méthodes de la médecine complémentaire utilisées comme traitement de soutien peuvent favoriser la guérison et renforcer la santé des animaux. Toutefois, à partir d'un certain degré de gravité de la maladie, les animaux ne devraient pas être traités par leurs détenteurs ni par des non-professionnels, mais être examinés par un vétérinaire qui posera un diagnostic.

3.3 Prophylaxie homéopathique (« nosodes »)

Extrait de la prise de position de la camvet.ch (Association vétérinaire suisse pour les médecines complémentaires et alternatives, une section de la SVS).

Selon les enseignements de l'homéopathie classique, le traitement préventif des maladies, au sens strict, n'est pas possible.

La camvet.ch s'oppose à une « vaccination homéopathique » avec des « nosodes vaccinaux » :

- Il n'existe aucune preuve scientifique que les nosodes vaccinaux disponibles aient un effet prophylactique ou thérapeutique.
- L'utilisation de ces nosodes à la place d'un vaccin conventionnel (= vaccin allopathique c'est-à-dire de la médecine conventionnelle) est contraire au principe de similitude, fondement de l'homéopathie classique : « similia similibus currentur » (soigner par ce qui est semblable à la maladie).

Cela mis à part, les nosodes occupent une place précieuse dans l'homéopathie. Ils peuvent être utilisés pour traiter des maladies, mais ils ne remplacent pas les vaccins au sens de la médecine conventionnelle.

4. Vaccination

4.1 Quels sont les vaccins disponibles ?

Vaccins contre le BTV-3

Nom du vaccin	Distributeur en Suisse	Fabricant	Emballages*	Durée de conservation	Après l'ouverture du flacon
Bluevac - 3	Covetrus/Provet AG	CZ Vaccines S.A.U.	52 ml, 100 ml, 252 ml	1,5 an	10 heures
Bultavo 3	Boehringer Ingelheim	Bioveta a.s.	10 ml, 50 ml	2 ans	10 heures
Syvazul BTV 3	Virbac CH	Laboratorios Syva S.A.	80 ml, 200 ml	2 ans	10 heures

* Il est possible que toutes les tailles d'emballage ne soient pas commercialisées.

Vaccins contre les BTV-4 et 8

Nom du vaccin	Distributeur en Suisse	Fabricant	Emballages*	Durée de conservation	Après l'ouverture du flacon
BTPUR BTV 4&8	Biokema	Boehringer Ingelheim	50 ml	2 ans	Utiliser immédiatement
Syvazul BTV-4&8	Virbac	Laboratorios Syva S.A.	80 ml, 200 ml	2 ans	10 heures

* Il est possible que toutes les tailles d'emballage ne soient pas commercialisées.

Vaccins contre l'EHD

Nom du vaccin	Distributeur en Suisse	Fabricant	Emballages*	Durée de conservation	Après l'ouverture du flacon
Hepizovac	Biokema	CZ Vaccines S.A.U.	52 ml, 100 ml, 252 ml	1 an	10 heures

* Il est possible que toutes les tailles d'emballage ne soient pas commercialisées.

4.2 Peut-on consommer la viande et le lait d'animaux vaccinés ?

Oui, sans crainte. Il n'y a pas de résidus préoccupants pour l'être humain dans le lait et la viande d'animaux vaccinés.

4.3 Les vaccins contre la BT contiennent de l'aluminium et du mercure. N'est-ce pas dangereux ?

Les vaccins contiennent ce que l'on appelle des adjuvants et des conservateurs. Les adjuvants stimulent le système immunitaire. Les sels d'aluminium sont utilisés dans les vaccins depuis plus de 90 ans ; des millions de doses contenant ces adjuvants ont donc déjà été administrées. De nombreux articles scientifiques ont été publiés à ce sujet. Les études montrent que les sels d'aluminium entraînent davantage de réactions au site d'injection, mais aucun lien statistique n'a pu être établi entre ces sels et des effets secondaires durables ou graves.

Des études ont également apporté la preuve que le thiomersal ne provoque pas d'accumulation de mercure dans le corps. Il présente un petit risque de réaction allergique chez l'animal vacciné.

4.4 Les animaux nouveau-nés sont-ils protégés ?

Ils sont protégés pendant les premières semaines de vie par les anticorps du colostrum produits par leur mère vaccinée et devraient être vaccinés par la suite (à l'âge de 4 à 6 semaines ; ne pas oublier !).

4.5 À partir de quand la protection vaccinale est-elle efficace ?

Environ 3 semaines après la vaccination de base.

4.6 Les exploitations bio peuvent-elles aussi vacciner leurs animaux ?

Oui, les exploitations bio peuvent également vacciner leurs animaux. Il n'y a pas de délai d'attente pour les vaccins, donc pas de délai d'attente double pour les exploitations bio.

4.7 Faut-il vacciner également les animaux qui ont surmonté l'infection de BT en 2024 ?

Oui. Le pourcentage d'animaux infectés naturellement est souvent relativement faible dans un troupeau. Selon des études menées en Allemagne et aux Pays-Bas, seuls environ 30 % des animaux des troupeaux touchés ont des anticorps.

4.8 Les détenteurs d'animaux peuvent-ils vacciner eux-mêmes leurs animaux ?

C'est possible si il existe une convention sur les médicaments vétérinaires avec le cabinet vétérinaire et si le vétérinaire responsable estime que cette façon de procéder est judicieuse. Des réglementations séparées seraient exclues si, à l'avenir, la Confédération devait soutenir la vaccination financièrement. Dans tous les cas, la vaccination doit être inscrite dans le journal des traitements.

4.9 Le vaccin protège-t-il également contre d'autres variants du virus ? Si les animaux ont déjà été vaccinés contre le BTV-8, le vaccin administré est-il également efficace contre le BTV-3 ?

Les vaccins mentionnés ci-dessus ne protègent que contre le BTV-3, pas contre les autres variants du virus. En conséquence, une vaccination déjà réalisée contre le BTV-8 ne protège pas contre le sérototype 3 actuel. Une vaccination n'est efficace que contre un sérototype spécifique.

4.10 Existe-t-il un vaccin combiné contre les différents sérotypes du BTV ?

Les fabricants de vaccins pourraient produire un vaccin combiné contre le BTV-8 et le BTV-3, mais pas avant d'avoir obtenu l'autorisation des autorités pour le vaccin contre le BTV-3. Actuellement, il existe des vaccins combinés contre les sérotypes 4 et 8, mais pas de vaccin combiné qui inclut le BTV-3.

4.11 Combien coûte la vaccination ?

Les vétérinaires n'ont pas le droit de s'entendre sur les prix, mais ils sont tenus de communiquer à leurs clients les prix qu'ils pratiquent dans leur cabinet. Nous ne pouvons donc fournir aucune information à ce sujet. Les vaccins coûtent plus ou moins cher à l'achat. Au prix du vaccin s'ajoutent les coûts du déplacement, de l'injection ou du temps nécessaire pour vacciner, des seringues et des aiguilles. Le coût de vaccination dépend aussi de l'endroit où se trouve le cabinet vétérinaire, de l'infrastructure dont il dispose, du nombre d'animaux dans le troupeau, de la possibilité ou non pour les détenteurs de vacciner eux-mêmes leurs animaux. Les détenteurs d'animaux doivent en discuter avec leur vétérinaire d'exploitation.

4.12 Y a-t-il une indemnité pour la vaccination ?

La Confédération participe au coût des vaccins contre la BT et l'EHD. À cette fin, le Parlement a approuvé un crédit spécial de 10 millions de francs pour l'année 2025. Ces fonds sont utilisés en premier lieu pour l'acquisition des vaccins, afin que ceux-ci soient disponibles en quantité suffisante. Le solde peut être utilisé pour réduire rétroactivement le prix du vaccin payé par les détenteurs d'animaux pour la vaccination de base. Un animal a reçu la vaccination de base si les doses de vaccin nécessaires à l'immunisation de base lui ont été administrées conformément aux indications du fabricant. Le montant exact de la réduction du prix du vaccin sera fixé à l'automne 2025 sur la base des fonds non utilisés pour l'acquisition des vaccins et du nombre total des animaux ayant reçu une immunisation de base. Il faut conserver la facture de la vaccination, qui servira de justificatif au cas où l'OSAV effectuerait un contrôle. La facture doit indiquer le nombre d'animaux vaccinés ou le nombre d'animaux pour lesquels le vaccin a été remis, que le vaccin ait été administré par un vétérinaire ou simplement remis au détenteur d'animaux. Le détenteur d'animaux doit tenir correctement le journal des traitements et le présenter en cas de contrôle. En accord avec les branches bovine et ovine, le versement sera effectué en 2026 via le décompte ordinaire de la BDTA. Pour les camélidés du Nouveau Monde, le versement sera exécuté en 2026 également, mais sur la base d'un décompte unique. Cette manière de procéder présente l'avantage d'effectuer les versements directement via le système de décompte d'Identitas et d'éviter ainsi un travail administratif supplémentaire coûteux qui diminuerait les fonds à disposition pour la réduction du prix des vaccins.

4.13 Quels sont les effets secondaires de la vaccination ?

Une réaction fréquente est une enflure au point d'injection. Une bosse peut également être perceptible pendant une période prolongée. Comme pour tous les médicaments, des effets secondaires plus graves peuvent se produire mais ils sont rares (observés chez un animal sur 10 000). Mais en moyenne, le bénéfice est bien plus élevé que l'effet secondaire.

4.14 La vaccination entraîne-t-elle une infertilité ou des avortements lors du vêlage ou de l'agnelage ?

Non, la vaccination contre la BT au moyen de vaccins inactivés n'a aucun lien avec la fertilité.

4.15 Lors de la vaccination contre la BT, faut-il injecter du sélénium, des vitamines B2, B12 et de l'acide folique comme « antidote » aux effets secondaires ?

Des études menées sur de très nombreux animaux ont montré qu'il n'y a pas de lien statistique entre les adjuvants et les conservateurs contenus dans les vaccins et les effets secondaires durables ou graves. Néanmoins, l'administration de sélénium, de vitamines E et B peut soutenir l'organisme. Le corps a besoin de ces substances pour protéger les cellules et pour différents processus, comme la formation des cellules sanguines et le métabolisme énergétique. En Suisse, les sols sont généralement carencés en sélénium. Il y a donc toujours un risque d'apport insuffisant en cet élément chez les animaux de rente (attention, à voir avec le/la vétérinaire, car on peut aussi en donner trop).

4.16 La vaccination doit-elle être enregistrée dans le journal des traitements ? Le vaccin est-il considéré comme un médicament vétérinaire ?

Oui, le vaccin est un médicament vétérinaire soumis à ordonnance. Il faut consigner (dans une liste d'inventaire ou un journal des traitements) les entrées de vaccins à titre de stocks et leur utilisation (art. 28 OMédV).

4.17 Existe-t-il un délai d'attente pour le vaccin ?

Non, il n'y a aucun délai d'attente à respecter.

4.18 Combien de temps après la vaccination un animal pourrait-il être positif au test PCR ?

Pour la BT, le résultat du test PCR pourrait encore être positif environ un à deux jours après la vaccination. Dans l'idéal, la détection de l'agent pathogène n'est effectuée que 7 à 10 jours après la vaccination.

4.19 Quelles autres mesures peuvent être prises ?

D'autres mesures de protection, comme rentrer les animaux à l'étable au crépuscule et les traiter avec des répulsifs, peuvent réduire le risque d'infection, mais n'offrent pas une protection totale.